

Le Conseil,

Vu le rapport du 7 décembre 1999, par lequel monsieur le président :

A - Expose ce qui suit :

Par délibération n° 1998-2902, vous avez désigné madame Roure comme votre représentante au sein du Conseil d'architecture, d'urbanisme et d'environnement (CAUE).

A la suite de sa démission, il convient de procéder au remplacement de l'intéressée ;

B - Propose de délibérer comme suit :

Vu ledit dossier ;

Vu sa délibération n° 1998-2902 en date du 16 juin 1998 ;

Oùï l'avis de sa commission domaine et administration générale ;

Vu le résultat du scrutin ;

DELIBERE

Désigne monsieur Jean Bernard Suchel comme représentant de la Communauté urbaine au sein du Conseil d'architecture, d'urbanisme et d'environnement.

Et ont signé les membres présents,
pour extrait conforme,
le président,
pour le président,